
CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1986-1987

18 NOVEMBRE 1986

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget des dépenses de la Région Wallonne
pour l'année budgétaire 1987 —
Partie Ministère de la Région Wallonne***

AMENDEMENT

proposé par

MM. W. Burgeon et Consorts

PROJET DE DÉCRET
contenant le budget des dépenses de la Région Wallonne
pour l'année budgétaire 1987 —
Partie Ministère de la Région Wallonne

AMENDEMENT

A la section 53, article 30.01, supprimer le crédit de dix millions de francs réservé à subsidier le fonctionnement de l'Office Wallon de l'Agro-alimentaire.

JUSTIFICATION

La création, dans les conditions présentes, de l'Office Wallon de l'Agro-alimentaire est inutile. Il ne fait que s'ajouter aux organisations qui ont pour mission de promouvoir les produits wallons. Le crédit de dix millions est d'ailleurs dérisoire par rapport à l'ampleur de la tâche à accomplir.

Le vote d'un décret précis, promis par le Ministre en Commission, permettra de déterminer, en fonction des tâches, le crédit à accorder. L'existence d'un nouvel organisme inopérant donnerait des arguments fondés aux détracteurs de la fonction publique. En ces temps d'austérité, il convient d'être très économe tout en restant efficace.

W. BURGEON
Y. YLIEFF
Th. TOUSSAINT
J. DARAS
G. PAQUE
A. GROSJEAN
Mme C. BURGEON